



**PRÉFET
DU PUY-DE-
DÔME**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

dossier n° DP 063 021 23 G0014

date de dépôt : **10 juillet 2023**

demandeur : **JR Energie Conseil, représenté par
RENARD Jean**

pour : **Pose de panneaux photovoltaïques en
toiture**

adresse terrain : **10 CHEM des fauconniers, à
Authezat (63114)**

Commune de Authezat

**ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de l'État**

Le maire de Authezat,

Vu la déclaration préalable présentée le 10 juillet 2023 par JR Energie Conseil, représenté par monsieur RENARD Jean demeurant au 21 rue des Jacquets lieu-dit « Chez Véronique Guyomarch », Abrest (03200);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture ;
- sur un terrain situé au 10 Chemin des fauconniers à Authezat (63114) ;
- sur une parcelle cadastrée ZH 100 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de l'architecte des bâtiments de France en date du 28/07/2023 ;

Considérant que le projet n'est pas situé dans le champ de visibilité de l'église Notre Dame ;

Considérant que l'accord de l'architecte des bâtiments de France n'est par conséquent pas obligatoire ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A Authezat, le

21/8/23

Le maire,

Pierre METZGER.